

Nature des documents délivrés par l'Ambassade du Burundi en Egypte	Conditions	Délais d'obtention
<p>Laissez-Passer tenant lieu de Passeport burundais</p> <p>Un Laissez-Passer est délivré uniquement à un enfant aux Burundais et aux enfants née du père Burundais.</p>	<p>1. Tout citoyens burundais ayant perdu son Passeport (PO, PS ou PD) peut solliciter un Laisser –Passer tenant lieu de Passeport.</p> <p>Les documents à fournir sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Une lettre de demande adressée à l'Ambassade précisant : <ul style="list-style-type: none"> 1. Lieu de résidence 2. Attestation de perte 2. La copie du passeport perdu 3. Fonction 4. Identité complète <ul style="list-style-type: none"> ➤ Copie du visa d'entrée en Egypte ➤ Un ticket d'avion (aller-retour), ➤ Copie de la carte nationale d'identité (karangamuntu) ➤ Copie de la carte de séjour en Egypte, ➤ Copie de la carte d'étudiant (si vous êtes étudiant.), ➤ 2 photos passeport. ➤ La preuve de virement des frais consulaire alloué à ce document. <p>Coût : 20 Dollars Américains Par virement sur le compte ouvert à CIB : 100006765178</p>	<p>- Le service consulaire reçoit les demandeurs tous les jours de Dimanche à jeudi de 09h À 15h.</p> <p>Pendant le Ramadhan</p> <p>Dimanche à jeudi de 09h À 14h</p> <p>❖ Si vous envoyez votre dossier par voie postale pensé à joindre une enveloppe timbrée à votre adresse pour le retour.</p>

Prière de déposer le dossier au siège de l'ambassade avec la preuve de paiement.

Note : Les frais du dossier refusé ne sont pas remboursables.

Les dossiers de demande sont reçus par e-mail de l'ambassade ou via le dépôt au secrétariat de l'Ambassade.

Tout réfugié politique qui souhaite rentrer au Burundi doit se munir de son Titre de Voyage.

N.B. L'Ambassade doit mentionner que l'intéressé regagne le Burundi qu'il avait fui pour des raisons politiques.

Les documents à fournir sont :

- Copie de la carte nationale d'identité (karangamuntu) ou du passeport perdu
- Copie de la carte de séjour en Egypte ou ailleurs dans la zone de juridiction de l'ambassade du Burundi au Caire.
- Copie de la carte d'étudiant (si vous êtes étudiant) ou une attestation d'inscription à l'une des universités en Egypte ou dans la juridiction de l'ambassade du Burundi au Caire
- 2 photos passeport.

	<p>S'agissant d'un enfant né en Egypte :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Copie de son extrait d'acte de naissance + 2 photos d'identité ➤ Copie des pièces d'identité de ses parents. ➤ Copie d'extrait de mariage de ses parents. ➤ un ticket d'avion 	
<p>Attestation de composition familiale</p>	<p>Tout citoyen burundais ayant sa carte nationale d'identité ; son Passeport (CNI, PO, PS ou PD) peut solliciter une attestation de composition familiale.</p> <p>Les documents à fournir sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Lettre de demande adresse a l'ambassadeur ➤ Copie de l'acte de mariage ➤ Copie attestation de naissance de monsieur et madame ainsi ceux des enfants issue de leur union. ➤ Attestation de résidence ➤ Copie de la carte d'Identité nationale (karangamuntu) ou du passeport des parents ➤ Copie de la carte de séjour en Egypte, <p>Coût : 20 Dollars Américains</p> <p>Par virement sur le compte ouvert à CIB : 100006765178</p> <p>Prière de déposer le dossier au siège de l'ambassade avec la preuve de paiement.</p>	<p>- Le service consulaire reçoit les demandeurs tous les jours de Dimanche à jeudi de 09h À 16h.</p> <p>Pendant le Ramadhan</p> <p>Dimanche à jeudi de 09h À 14h</p> <p>❖ Si vous envoyez votre dossier par voie postale pensé à joindre une enveloppe timbrée à votre adresse pour le retour.</p>

	<p>Note : - Les frais du dossier refusé ne sont pas remboursables Les dossiers de demande sont reçus par email de l'ambassade ou via le dépôt au secrétariat de l'Ambassade.</p>	
Attestation de Mariage	<p>Tout couple peut solliciter une Attestation de Mariage par une lettre de demande de cette dernière et sur présentation de la copie de l'acte de mariage, leurs cartes nationales d'identités (CNI) ou Passeports (PO, PS ou PD) et carte de séjour en Egypte.</p> <p>- Coût : 20 Dollars Américains</p> <p>Par virement sur le compte ouvert à CIB : 100006765178</p> <p>Prière de déposer le dossier au siège de l'ambassade avec la preuve de paiement.</p> <p>Note : - Les frais du dossier refusé ne sont pas remboursables Les dossiers de demande sont reçus par email de l'ambassade ou via le dépôt au secrétariat de l'Ambassade.</p>	<p>- Le service consulaire reçoit les demandeurs tous les jours de Dimanche à jeudi de 09h À 16h.</p> <p>Pendant le Ramadhan</p> <p>Dimanche à jeudi de 09h À 14h</p> <p>❖ Si vous envoyez votre dossier par voie postale pensé à joindre une enveloppe timbrée à votre adresse pour le retour.</p>
Acte de naissance et Attestation de naissance	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Il est légalisé par l'Ambassade d'Egypte sur présentation d'un titre de séjour valable ou un récépissé en cours de validité. <p>Note : Pour les enfants nées en Egypte ou dans la zone de juridiction de l'ambassade du Caire, l'extrait d'acte de naissance est accordée au vue des documents officiels</p>	

	<p>approuvant le mariage de ses parents ainsi que le certificat de naissance émanant de l'hôpital ou l'enfant est née.</p> <p>- Coût : 20 Dollars Américains</p> <p>Par virement sur le compte ouvert à CIB : 100006765178</p> <p>Prière de déposer le dossier au siège de l'ambassade avec la preuve de paiement.</p> <p>Note : - Les frais du dossier refusé ne sont pas remboursables Les dossiers de demande sont reçus par email de l'ambassade ou via le dépôt au secrétariat de l'Ambassade.</p>	
<p>Attestation de nationalité burundaise</p>	<p>Tout citoyen Burundais ayant sa carte nationale d'identité ; son Passeport (CNI ; PO ; PS ou PD) peut solliciter une attestation de nationalité.</p> <p>Les documents à fournir sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Lettre de demande ➤ Copie de la carte d'Identité nationale (karangamuntu) ou du passeport. ➤ Copie de la carte de séjour en Egypte, ➤ Copie de la carte d'étudiant (si vous êtes étudiant) ou une attestation d'inscription à l'une des universités en Egypte ou dans la juridiction de l'ambassade du Burundi au Caire 	<p>- Le service consulaire reçoit les demandeurs tous les jours de Dimanche à jeudi de 09h À 16h.</p> <p>Pendant le Ramadhan</p> <p>Dimanche à jeudi de 09h À 14h</p> <p>❖ Si vous envoyez votre dossier par voie postale pensé à joindre une enveloppe timbrée à votre adresse pour le retour.</p>

	<p>Coût : 20 Dollars Américains Par virement sur le compte ouvert à CIB : 100006765178</p> <p>Prière de déposer le dossier au siège de l'ambassade avec la preuve de paiement.</p> <p>Note : Les frais du dossier refusé ne sont pas remboursables Les dossiers de demande sont reçus par email de l'ambassade ou via le dépôt au secrétariat de l'Ambassade.</p>	
<p>Attestation de rapatriement du corps</p>	<p>Les documents à fournir sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Lettre de demande ➤ Identité complète du défunt et ses documents de voyage. ➤ Acte de décès ou Certificat de décès délivré par le service d'un hôpital où la personne est décédée. ➤ Autorisation de fermeture de cercueil délivrée par les autorités compétentes. ➤ Certificat de non-contagion du corps délivré par les services compétents. ➤ Réservation du Billet d'avion. <p>- Coût : 20 Dollars Américains</p> <p>Par virement sur le compte ouvert à CIB : 100006765178</p> <p>Prière de déposer le dossier au siège de l'ambassade avec la preuve de paiement.</p>	<p>- Le service consulaire reçoit les demandeurs tous les jours de Dimanche à jeudi de 09h À 16h.</p> <p>Pendant le Ramadhan</p> <p>Dimanche à jeudi de 09h À 14h</p> <p>❖ Si vous envoyez votre dossier par voie postale pensé à joindre une enveloppe timbrée à votre adresse pour le retour.</p>

	<p>Note : - Les frais du dossier refusé ne sont pas remboursables Les dossiers de demande sont reçus par email de l'ambassade ou via le dépôt au secrétariat de l'Ambassade.</p>	
<p>Attestation de Célibat</p>	<p>Les documents à fournir sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Lettre de demande adresse à l'ambassadeur ➤ Attestation d'identité complète. ➤ Attestation d'état civile émanant de votre commune d'origine. ➤ Attestation de bonne conduite, vie et mœurs ➤ Copie de la CNI et du Passeport ➤ 2 Photos Passeports ➤ Copie de la carte d'étudiant (si vous êtes étudiant) ou une attestation d'inscription à l'une des universités en Egypte ou dans la juridiction de l'ambassade du Burundi au Caire <p>Coût : 20 Dollars Américains</p> <p>Par virement sur le compte ouvert à CIB : 100006765178</p> <p>Prière de déposer le dossier au siège de l'ambassade avec la preuve de paiement.</p> <p>Note : - Les frais du dossier refusé ne sont pas remboursables Les dossiers de demande sont reçus par email de</p>	<p>- Le service consulaire reçoit les demandeurs tous les jours de Dimanche à jeudi de 09h À 16h.</p> <p>Pendant le Ramadhan</p> <p>Dimanche à jeudi de 09h À 14h</p> <p>❖ Si vous envoyez votre dossier par voie postale pensé à joindre une enveloppe timbrée à votre adresse pour le retour.</p>

	l'ambassade ou via le dépôt au secrétariat de l'Ambassade.	
Procuration	<p>Le document doit être signé par l'ambassadeur ou le charge d'affaires.</p> <p>Les documents à fournir sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ lettre de demande ➤ Copie de la carte d'Identité nationale (karangamuntu) ou du passeport. ➤ Copie de la carte de séjour en Egypte ou dans la zone de juridiction de l'ambassade du Burundi au Caire, ➤ Copie de la carte d'étudiant (si vous êtes étudiant). ➤ Copie des pièces d'identité de la personne à qui on donne procuration. ➤ Le document doit être notarié <p>Coût : 20 Dollars Américains</p> <p>Par virement sur le compte ouvert à CIB : 100006765178</p> <p>Prière de déposer le dossier au siège de l'ambassade avec la preuve de paiement.</p> <p>Note : - Les frais du dossier refusé ne sont pas remboursables Les dossiers de demande sont reçus par email de l'ambassade ou via le dépôt au secrétariat de l'Ambassade.</p>	<p>- Le service consulaire reçoit les demandeurs tous les jours de Dimanche à jeudi de 09h À 16h.</p> <p>Pendant le Ramadhan</p> <p>Dimanche à jeudi de 09h À 14h</p> <p>❖ Si vous envoyez votre dossier par voie postale pensé à joindre une enveloppe timbrée à votre adresse pour le retour.</p>
	<p>Les documents à fournir sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Lettre de demande 	

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Copie de la carte d'Identité nationale (karangamuntu) ou du passeport. ➤ Copie de la carte de séjour en Egypte ou dans la zone de juridiction de l'ambassade du Burundi au Caire. ➤ Copie de la carte d'étudiant (si vous êtes étudiant). ➤ Lettre expliquant le but de cette demande ➤ Fournir le n° de l'assurée émanant de l'une des sociétés d'assurance agréée au Burundi ou à l'international. <p>Coût : 20 Dollars Américains</p> <p>Par virement sur le compte ouvert à CIB : 100006765178</p> <p>Prière de déposer le dossier au siège de l'ambassade avec la preuve de paiement.</p> <p>Note : - Les frais du dossier refusé ne sont pas remboursables Les dossiers de demande sont reçus par email de l'ambassade ou via le dépôt au secrétariat de l'Ambassade.</p>	
<p>La légalisation de tous documents</p>	<p>Présenter l'original du document à légaliser y compris la lettre de demande.</p> <p>Les documents à fournir sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Copie de la carte d'Identité nationale (karangamuntu) ou du passeport. 	<p>- Le service consulaire reçoit les demandeurs tous les jours de Dimanche à jeudi de 09h À 16h.</p> <p>Pendant le Ramadhan</p> <p>Dimanche à jeudi de 09h À 14h</p>

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Copie de la carte de séjour en Egypte, ➤ Copie de la carte d'étudiant (si vous êtes étudiant) ou une attestation d'inscription à l'une des universités en Egypte ou dans la juridiction de l'ambassade du Burundi au Caire. <p>Coût : 20 Dollars Américains</p> <p>Par virement sur le compte ouvert à CIB : 100006765178</p> <p>Prière de déposer le dossier au siège de l'ambassade avec la preuve de paiement.</p> <p>Note : - Les frais du dossier refusé ne sont pas remboursables Les dossiers de demande sont reçus par email de l'ambassade ou via le dépôt au secrétariat de l'Ambassade.</p>	<p>❖ Si vous envoyez votre dossier par voie postale pensé à joindre une enveloppe timbrée à votre adresse pour le retour.</p>
<p>N.B. 1. L'Ambassade du Burundi en Egypte ne renouvelle pas de Passeport quel que soit son type : Ordinaire, de Service ou Diplomatique. Le renouvellement des passeports se fait uniquement au service des migrations au pays.</p> <p>N.B.2. Toute demande de nationalité est adressée à l'autorité compétente au Burundi.</p> <p>N.B.3. L'Ambassade peut délivrer tous documents jugés utiles et légaux à tout citoyen qui possède déjà un titre (un passeport burundais, une attestation de nationalité délivrée dans le passé par les autorités burundaises). Le cas échéant, une interview peut être requise pour vérifier l'authenticité des documents présentés.</p>		
<p>Pour plus d'information en rapport avec le renouvellement du passeport burundais veuillez visiter le site suivant : https://migration.gov.bi/Services</p>		

Le passeport est un document de voyage exigé à toute personne de nationalité Burundaise. Le passeport ordinaire a une validité de 10 ans et valable dans tous les pays de l'East Africa Community (*République Démocratique du Congo, République du Burundi, République du Kenya, République du Rwanda, République fédérale de Somalie, République du Soudan du Sud, République de l'Ouganda, et République-Unie de Tanzanie*).

**N.B : Tous citoyens en possession du passeport diplomatique ou de service est exempté du visa d'entrée en Egypte.
Les étudiants sont exemptés des frais de demande ou de légalisation de tous documents académiques.**

Un dossier d'adoption

- Vérifier si toutes les autorités administratives ont signé sur votre document et surtout la certification de ce document par le Ministère des Affaires Etrangères.

Coût : 20 Dollars Américains

**Par virement sur le compte ouvert à CIB :
100006765178**

**Prière de déposer le dossier au siège de l'ambassade
avec la preuve de paiement.**

Note : Les frais du dossier refusé ne sont pas remboursables
Les dossiers de demande sont reçus par email de
l'ambassade ou via le dépôt au secrétariat de l'Ambassade.

- Le service consulaire reçoit les demandeurs tous les jours de
Dimanche à jeudi de 09h À 16h.

Pendant le Ramadhan

Dimanche à jeudi de 09h À 14h

❖ **Si vous envoyez votre dossier par voie postale
pensé à joindre une enveloppe timbrée à votre
adresse pour le retour.**

Vous avez une question à poser ? Ecrivez à : ambabucaire@yahoo.fr